



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2023 à 19H
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : SUTTER Dominique, FURLAN Rose, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, CHENEL Isabelle, IGLESIA Evelyne, LAUBERTEAUX Thierry, VIGNET Guy, PHAM-DINH Alain, CHRISTMANN Hélène,

Absents excusés : VIGNERON Francine (procuration à Isabelle Chenel), GOUILLAUD Serge (procuration à Jean-Claude Taral), LASSALAS Hervé (procuration à Hélène Christmann)

Présence : 12/15, le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Vote des taux des taxes communales 2023

La commission des finances s'est réunie le 28/03. Elle relève les points suivants :

- Les dotations de l'Etat progressent très peu
- Le montant des dépenses d'énergie augmente de façon conséquente.
- L'inflation est de +5,2 % en 2022, et les prévisions économiques annoncent une augmentation similaire en 2023. Les tarifs des entreprises et des produits sont donc impactés.

Après analyse des différents scénarii, la commission émet un avis favorable pour appliquer une augmentation des taux des taxes communales de 4 %. Cela concerne la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires).

Ainsi, pour la taxe foncière du bâti, le taux de référence passera de 24,21 % à 25,18 % (moins d'un point), pour le non bâti de 48,10% à 50,02 % et pour la taxe d'habitation de 11,31 % à 11,76 %.

La moyenne des communes du département est à 31 % pour le taux de référence de la taxe foncière du bâti.

Le Maire propose donc au conseil municipal une augmentation de 4%.

Pour = 14 Abstention = 1 (E. Iglesias) Contre = 0

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2 Examen et vote du budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes. Le budget en fonctionnement s'élève à 1 233 377,10 € et en investissement à 625 239,38 €.

Quelques précisions sur les postes qui ont évolué :

- 60612 – Energie électricité : 75 000 € (dépensé 58 598,51 € en 2022)
- 60621 – Combustibles – Gaz : 22 000 € (dépensé 18 484,69 € en 2022)
- 60622 – Combustibles : 4 000 € (dépensé 2 536,23 € en 2022), fuel pour le chauffage soufflant pour la cantine
- 60633 – Frais de voirie : 8000 € (dépensé 2 284,93 € en 2022), plusieurs panneaux à changer, peinture des candélabre rue de l'église.
- 615231 – Voirie : 11 000 € (dépensé 7 757,66 €), aménagement du petit rond-point, massifs à refaire, carré herbes aromatiques, ...
- 6247 – Transports collectifs : 4 000 € (dépensé 2 712,81 €), transport piscine à prévoir. Mais il sera demandé aussi aux écoles de prendre également sur leur budget pour leurs sorties.
- 6574 – Subvention : amicale du personnel, amicale des pompiers, Les Arts57, Foyer des Jeunes, Union des anciens combattants

Nécessité pour les associations de remplir un CERFA à envoyer à la préfecture pour obtenir la subvention.

Dans les recettes de fonctionnement, on retrouve le report de l'excédent budgétaire 2022 de 224 936,94 €.

Dans les recettes d'investissement :

- Report de l'excédent budgétaire 2022 de 77 880,38 €
- Report du fonctionnement de 432 000 € (recettes prévues – dépenses prévues)

Les projets en investissements :

- 2111 – Ateliers municipaux = 220 000 €
- 2135 – Alarme mairie + ateliers = 2 716 €
- 2151 – Plateau surélevé rue de Briey = 17 400 €
- 21538 – Lampadaire rue de l'Eglise = 4 000 €
- 21578 – Tracteur tondeuse + remorque = 8 000 €
- Fenêtres centre socioculturel = 7 800 €
- Relamping éclairage public = 68 063,10 € (reste investissement en attendant les subventions)
- 2183 - 2 ordinateurs pour les écoles = 1 440 €
- 2135 – Alarme école = 4 961,11 €
- 2135 – Alarme salle polyvalente = 3 000 €
- 2031 – Chauffage salle polyvalente = 120 000 €
- Reste à réaliser = 42 082,71 € (achat terrain, sécurité routière, matériel écoles, relamping salle polyvalente)

La commission des finances réunie le 28/03/2023 a donné un avis favorable à ce budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023.

3 Attribution de subventions

Il est proposé d'octroyer les subventions suivantes pour les associations :

- Foyer des Jeunes : 2220,50 €
- Les Arts 57 : 405 €
- Union nationale des Combattants : 220 € (pour une sortie des élèves du CM2 au fort de Verny)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

4 Cessions de deux parcelles

Les représentants du GAEC de la Rochelle souhaite obtenir la cession des deux parcelles suivantes :

- Parcelle C 301 d'une superficie de 13 ares 17 ca située Haut de Rozière.
- Parcelle C 1314 d'une superficie de 3 ares 74 ca située Noverrieu.

Il est proposé de leur vendre de 60 € l'are, soit 1 014,60 €.

Pour = 14 Abstention = 1 (V. Sondag) Contre = 0

Le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus et autorise le maire à signer les documents y afférant.

5 Cession d'un chemin communal

Les représentants du GAEC de la Rochelle souhaite obtenir la cession d'une portion du chemin communal lieu-dit « Bois de la Gentière », traversant leurs cultures et donc plus utilisée depuis longtemps déjà.

Le projet de procès-verbal d'arpentage fait apparaître la nouvelle parcelle cadastrée section C / 0.211, d'une contenance de 20 a 96 ca. Il est donc proposé de vendre cette parcelle au prix de 60 € l'are, soit 1 257,60 €.

La commune prend en charge la rémunération du commissaire-enquêteur qui devra intervenir dans l'enquête publique à diligenter avant la cession envisagée.

Pour = 14 Abstention = 0 Contre = 1 (V. Sondag)

Le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus et autorise le maire à signer les documents y afférant.
Une nouvelle délibération sera adoptée au vu des résultats de l'enquête

6 Groupement de commande pour le marché de balayage de la voirie

Le Maire informe l'assemblée qu'onze communes ont répondu favorablement à la proposition de la commune de Montois-la-Montagne de renouveler le groupement de commande pour la fourniture d'un service de balayage des voiries et présente le projet de convention constitutive de ce groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et le marché attendant.

Points divers :

- Etude de l'enfouissement des réseaux de la RD7, partie rue de Briey, en vue de sa rénovation, coût estimé de 450 000 €.
- Passage en LED et remplacement du chauffage de la salle polyvalente : demande de subventions au niveau du Fond Vert
- Le PLUi est consultable sur le site internet de l'Eurométropole ou en version papier à l'Eurométropole ou sur l'ordinateur déjà installé en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H45

A Saulny, le 5 avril 2023

Le Maire,


Nathalie SPORMEVEUR



Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com